



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 22 Janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Et le vingt-deux du mois de JANVIER

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	5
VOTES :	27
POUR :	27
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	16/01/2025

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHÉ C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. DERDICHE C.

**PROCURATIONS** :

Mme Christine REYNIER	à	M. Daniel SPAGNOU
Mme Nicole PELOUX	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
M. Michel BRUNET	à	Mme Sylvia ODDOU
Mme Elodie JOURDAN	à	M. Bernard CODOUL
M. Sylvain JAFFRE	à	M. Jean-Louis CLEMENT

**ABSENTS EXCUSÉS** : SEBANI S. FERAUD S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

**2025-01-10-SF**

**OBJET : FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE PIERRE MAGNAN**

Monsieur le Maire rappelle que parmi ses compétences essentielles, la Ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (articles L.212-1 du code de l'éducation et L.2121-360 du code général des collectivités territoriales).

Il indique que la Ville a été sollicitée par l'Inspection de l'Éducation Nationale au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Pierre MAGNAN pour la rentrée 2025/2026.

Ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur.

Les directrices concernées ont donné un avis favorable à ce projet.

Le projet de fusion nécessitant un avis de la Ville sur le sujet, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Pierre MAGNAN
- de préciser que ladite école sera désormais dénommée « Ecole primaire Pierre MAGNAN »

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**à l'unanimité par 27 voix POUR**

**APPROUVE** la fusion des écoles maternelle et élémentaire PIERRE MAGNAN

**PRECISE QUE** ladite école sera désormais dénommée « Ecole primaire Pierre MAGNAN ».

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU